



Assemblée générale

Distr. limitée
10 octobre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Sixième Commission

Point 169 de l'ordre du jour

**Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée
générale à la Chambre de commerce internationale**

**Bangladesh, Cameroun, Côte d'Ivoire, Finlande, France, Gabon,
Luxembourg, Monaco, Pays-Bas et Slovénie : projet de résolution**

**Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée
générale à la Chambre de commerce internationale**

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Chambre de commerce internationale,

1. *Décide* d'inviter la Chambre de commerce internationale à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

